

RECRUTEMENT DES AGENTS C PAR VOIE PACTE SUR DES POSTES ADMINISTRATIFS OU TECHNIQUES

Montreuil, le 17/03/2023

Tout d'abord nous vous souhaitons la bienvenue à l'ENFiP. Les quelques lignes qui vont suivre ont pour objet de vous présenter ce qui vous attend jusqu'à votre titularisation. Le plus important dans tous les cas étant de ne pas rester isolé, si vous rencontrez des difficultés, si vous avez une question, n'hésitez pas à prendre contact avec les personnes dont les coordonnées sont indiquées au dos de la feuille.

Les grandes étapes de votre année de « stagiaire Pacte » :

- ➔ Vous avez été recrutés sur un poste administratif ou technique le 1^{er} décembre dernier, par un contrat «Pacte», pour une durée de 12 mois qui pourra être renouvelé une seule fois pour la même durée.
- ➔ Votre contrat a été soumis à une période d'essai de 2 mois lors de votre installation,
- ➔ Vous arrivez à l'ENFiP pour effectuer votre formation initiale de 4 semaines (cyprès) afin de découvrir la DGFiP et ses missions.

Pour les agents pactes administratifs :

Une formation socle s'ensuivra, d'une durée de 6 semaines et sera complétée par une formation de pré-spécialisation de 3,5 jours pour les agents SIP, SIE et SPL.



Pour les agents pactes techniques :

Votre formation initiale sera complétée par des axes de formation dans des GRETA.



Que vous soyez recrutés agents techniques ou agents administratifs :

→ Pendant votre période probatoire de stage de 12 mois, vous êtes considérés comme stagiaire.

L'administration doit mettre en place un soutien sous forme d'un tutorat pendant cette période pour votre intégration dans le service ou répondre à des questions professionnelles sur la mission que vous effectuez.

→ A la fin de la période probatoire, un mois avant la fin du contrat, votre aptitude professionnelle est examinée par la commission de titularisation départementale composée de 3 personnes, le directeur local, le chef de service d'affectation et une personne choisie pour ses compétences RH qui ne fait pas forcément partie de votre direction.

3 situations sont possibles pour cette commission :

- 1** Si l'agent est déclaré apte à être titularisé, le dossier remonte au bureau recrutement, formation, développement des compétences qui le titularise.
- 2** Si la commission ne peut se prononcer sur l'aptitude de l'agent, le contrat peut alors être prolongé pour une durée d'un an maximum pour insuffisance.
- 3** Si la commission juge l'agent inapte à être titularisé, le contrat n'est pas renouvelé et l'intéressé peut bénéficier des allocations d'assurance chômage.

Une fois titularisé, vous l'êtes, soit dans le grade d'agent administratif ou technique, soit dans le grade d'agent administratif ou technique principal de 2ème classe si vous pouvez prouver que vous possédez un diplôme requis pour passer le concours C (brevet des collèges, CAP ou diplôme équivalent).



**UN GUIDE COMPLET CONCERNANT VOTRE CARRIÈRE VOUS
SERA DISTRIBUÉ PAR LA CGT FINANCES PUBLIQUES.**

Contexte des services d'affectations et votre stage probatoire.

A priori tout devrait bien se passer néanmoins il peut être nécessaire de rappeler la situation des services dans lesquels vous avez pris votre poste.

Notre administration a subi depuis 15 ans plus de 40 000 suppressions d'emplois, c'est la catégorie C qui a payé le plus lourd tribut aux politiques de réduction des effectifs.

Avec la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité, depuis 4 années l'administration a fermé de nombreux sites et services. Ainsi, elle a déplacé en masse des agents pour les concentrer dans des structures de plus grande envergure, éloignant le service public de pleine compétence de la population.

De nombreux emplois «services» ont été déplacés des grandes métropoles vers des villes de province, en un mot des délocalisations.

La situation des effectifs de catégorie C à la DGFIP est déficitaire tous les ans, l'administration ne faisant pas de recrutements à la hauteur des besoins des services.

LA CGT À VOS CÔTÉS...

Tout devrait bien se passer, néanmoins, vous avez pris votre poste dans des services pouvant se trouver dans des situations difficiles au vu de la pénurie d'emplois et des nombreuses tâches de plus en plus exigeantes.

Il est très important que vous soyez vigilant et réactif pendant votre période probatoire en cas de problème d'intégration dans votre service, de difficultés à exercer votre mission.

Vu le manque d'agents, il est possible que l'administration soit tentée de vous considérer ou de vous comparer à un agent ayant plusieurs années d'expérience. Un chef de service pourrait vous demander le rendement de travail d'un agent titulaire alors que vous êtes en apprentissage de votre métier pendant ces 12 mois.

Il est possible qu'une situation relationnelle se dégrade entre vous, le chef de service ou des collègues, dans ce cas, il faut réagir, ne pas rester seul dans son coin.

Les situations ci-dessus ne sont pas exhaustives, d'autres situations difficiles peuvent arriver.

Dans tous les cas, si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à interpeller vos représentants CGT Finances Publiques.

Nous attirons fortement l'attention des stagiaires recrutés sur des missions d'agent technique (gardien concierge, service commun, aide géomètre, veilleur de nuit, etc..) qui peuvent être dans des services isolés et ayant des missions particulières à réagir rapidement en cas de difficulté.

Pas de panique, une très grande majorité d'entre vous seront titularisés sans problème. Mais un certain nombre d'agents ne le seront peut-être pas du premier coup, bien souvent injustement car n'ayant pas été accompagnés.



NE RESTEZ PAS ISOLÉS ! RAPPROCHEZ VOUS DES MILITANTS CGT FINANCES PUBLIQUES.

Dès à présent, nous vous conseillons de prendre contact avec les militants locaux de la CGT de votre direction d'affectation. Plus tôt vous nous informerez, mieux nous pourrons vous conseiller pour trouver avec vous des solutions éventuelles à vos problèmes et vous défendre efficacement si nécessaire.

Le tableau que nous venons de vous faire peut vous paraître très noir mais le but est surtout de vous alerter. Comme nous l'avons dit en théorie tout devrait bien se passer, mais il vaut mieux être averti que surpris et nous vous souhaitons à nouveau une bonne installation et nous tenons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Aujourd'hui une commission départementale décide de la titularisation des agents Pacte, elle est composée uniquement de responsable RH et de chefs de services qui décident unilatéralement d'une titularisation ou pas. La CGT Finances Publiques exige que les agents en situation de renouvellement de stage ou de licenciement soient examinés par les représentants des personnels en Commission Administrative Paritaire comme les agents ayant été recrutés par concours.

VOS CORRESPONDANTS

En cas de questions ou de problèmes pendant votre stage :

elusc@cgt.fr

Gilles Baudet élu en CAP Nationale C : 06 79 39 08 29.

Olivier Boutarin élu en CAP Nationale:06 84 37 95 24.

Si vous avez des questions pendant votre formation :

cgtenfip@gmail.com

Laetitia Barrier référente ENFIP: 07 82 68 49 28.

Bulletin d'adhésion

NOM : Prénom :

Date de naissance :/...../..... N° DGFIP :

ADRESSE ADMINISTRATIVE

Nom et prénom :

Service : Adresse : entrée - bâtiment - résidence :

N° : Code postal : Tél. :

Mail professionnel :

ADRESSE PERSONNELLE :

Nom et prénom :

Adresse : (entrée - bâtiment - résidence :

Code postal :

Tél. :

MONTANT DE L'ADHÉSION : AAFiP Stagiaire : 48 €

Date :/...../..... Signature :